

Alliance Bernstein (Axa) à 3,27% dans Delhaize

Alliance Bernstein LP (groupe Axa) a augmenté sa participation dans le capital de Delhaize en portant celle-ci à 3,27%.

Alliance Bernstein LP est une société holding du groupe Axa détenant des sociétés de gestion et des sociétés qui fournissent des services d'investissement pour compte de tiers. Axa Investment Managers Paris indique qu'Alliance Bernstein LP et ses filiales pour le compte desquelles cette notification a été faite agissent indépendamment de toute autre entité du groupe Axa.

Troisième trimestre catastrophique pour BayernLB

La banque publique bavaroise BayernLB, très touchée par l'accélération de la crise financière, a annoncé avoir subi une perte d'exploitation d'un milliard d'euros au troisième trimestre. La banque régionale allemande a perdu près de 1,7 milliard d'euros sur les neuf premiers mois de l'année contre un bénéfice d'exploitation de 191 millions sur la même période en 2007. «Une prévision du résultat annuel est impossible en raison du développement dramatique des marchés sur le quatrième trimestre en

coûrs», a ajouté la banque. BayernLB avait été la première banque allemande à solliciter le plan d'aide de l'Etat fédéral au secteur bancaire en octobre. L'Etat régional de Bavière, son principal actionnaire à côté des caisses d'épargne, se chargera seul de fournir 10 milliards d'euros de recapitalisation, Berlin fournissant 15 milliards d'euros de garanties pour contracter de nouvelles dettes et 6 milliards de provisions pour risques sur titres.

Prochaine division par dix des titres Sipef

Lors de l'assemblée générale extraordinaire (seconde) du holding Sipef qui se tenait lundi, les actionnaires ont marqué leur accord à la division des actions de l'entreprise. Ils recevront donc le 31 décembre prochain 10 nouvelles actions Sipef pour une action détenue. C'est ce que nous a précisé le directeur financier du groupe, Johan Nelis. Sipef détient principalement des participations dans le secteur des plantations d'oléagineux et dans la production de caoutchouc naturel.

Dexia et FSA: le bancassureur dément

Le groupe Dexia dément les informations publiées dans notre édition d'hier selon lesquelles il étudierait, parmi d'autres possibilités, l'idée d'isoler hors bilan les pertes potentielles du portefeuille de crédit de sa filiale américaine FSA, ce qui, en pratique, reviendrait à créer un véhicule financier hors bilan. «Ce projet ne figure pas au nombre des solutions étudiées par Dexia, qui rappelle qu'aucun scénario interne ou externe, même les plus sévères, ne prévoit de pertes à terminaison atteignant le seuil de 4,5 milliards de dollars», affirme Dexia. Dont acte.

Banque

Feu vert européen au rachat de Fortis

La Commission européenne donne son blanc-seing sous condition. BNP peut prendre possession du bancassureur.

Après quelques minutes de la fin de la séance boursière, la Commission européenne a fait savoir qu'elle autorisait, sous condition, le rachat partiel de Fortis par BNP Paribas, et qu'elle autorisait aussi les aides d'Etat accordées par la Belgique à la banque en difficulté lorsqu'elle est entrée dans son capital.

Autrement dit, le « closing » de l'opération, prévu pour aujourd'hui pour autant que toutes les autorisations nécessaires soient réunies, ne devrait pas être reporté comme il en a vaguement été question, selon un porte-parole du ministre des Finances.

Le « closing » est l'exécution formelle (soit la transmission définitive des titres) des conventions signées entre les parties en présence, à savoir l'Etat belge, qui avait racheté la partie belge de la banque en deux temps en y injectant du capital, et BNP Paribas, qui a, à son tour, racheté ces actifs à l'Etat belge, en ce compris son pôle d'assurances et son bras luxembourgeois.

Pour Mischaël Modrikamen, l'avocat de 2 000 actionnaires de Fortis qui attendent encore l'arrêt de la Cour d'appel à qui ils ont demandé de suspendre la transaction, c'est une mauvaise nouvelle.

« Dont acte », a simplement commenté l'avocat, qui reconnaît qu'une partie de son argumentaire tombe à l'eau.

Devant la cour d'appel, il avait en effet affirmé que le gouvernement avait agi dans l'illegalité en exécutant les conventions sans les autorisations européennes nécessaires,



Pour autant qu'il revende l'ex-Cetelem Belgium, BNP Paribas/Fortis n'entravera pas la concurrence en Belgique, a tranché Nelly Kroes.

et que le juge avait dès lors l'obligation de suspendre la transaction. Sur le plan de la concurrence, il ne s'attendait toutefois pas à ce que la

« Dont acte », a commenté Me Modrikamen, dont un argument tombe à l'eau.

reprise pose un problème majeur.

CETELEM CHERCHE REPREENEUR

Le feu vert accordé à toute vitesse (une procédure accélérée a été mise en place depuis l'éclatement de la crise financière afin d'endiguer rapidement les risques dits systémiques que la faillite d'une banque entraînerait) sur le plan de la concurrence est assorti de conditions afin de ne pas entraver le fonctionnement des marchés belge et luxembourgeois.

Ainsi, le nouveau propriétaire du

bancassureur devra céder de ses filiales présente dans le secteur des cartes de crédit en Belgique et au Luxembourg, selon un communiqué. Il s'agit de Paribas Personal Finance Belgium (PFB), anciennement Cetelem Belgium.

Cette condition, qui a déjà été acceptée par BNP Paribas selon la Commission, permettra de ne pas réunir les parts de marché de PFB et de Fortis, présent sur ce marché des cartes de crédit via Alpha Credit.

« Cette décision est un exemple parfait de la capacité de la Commission

à concilier une réponse rapide à la crise du crédit avec la nécessité de veiller à ce que le droit de la concurrence joue pleinement son rôle dans la défense des intérêts légitimes du consommateur », a commenté Nelly Kroes.

Dans les autres marchés sur lesquels le rachat de Fortis a donné lieu à des chevauchements d'activités, ceux-ci ont été jugés suffisamment limités par la Commission pour ne pas exiger de mesures correctrices. ◇

Jean-Yves Klein

Reynders confirme les conditions du coupon Fortis

La commission des Finances de la Chambre a adopté hier le projet de loi, instituant un coupon détachable pour les petits actionnaires de Fortis. Le ministre des Finances, Didier Reynders, émettra les motivations de cette mesure dans l'exposé des motifs, afin de répondre aux objections du Conseil d'Etat, qui considérait la discrimination opérée entre petits et gros actionnaires insuffisamment motivée. « Nous voulions faire un geste en faveur des épargnants de bon père de famille et pas des investisseurs qui prennent des risques, a expliqué Reynders devant la commission. On peut certes discuter à l'infini de la définition de petit actionnaire mais je crois que notre texte porte réellement sur ceux que l'on qualifie de petits épargnants. »

Le ministre des Finances n'exclut cependant pas que le mécanisme soit attaqué devant l'une ou l'autre juridiction du pays. « Le débat n'est probablement pas clos quand on connaît le goût d'un certain nombre de praticiens du droit pour les procédures », dit-il. Il maintient que le Conseil d'Etat n'a pas interdit la « discrimination entre les actionnaires » mais a estimé que celle-ci devait être mieux motivée.

Le coupon est réservé aux personnes physiques qui possédaient les actions avant le 1^{er} juillet 2008 (« cette date confirme que nous voulons écarter les spéculateurs de

cette opération », précise le député cdH Christin Brotcorne) et les détenaient toujours le 3 octobre. Il est limité à 5 000 actions par personne. Reynders ne dispose d'aucune estimation du nombre de personnes concernées.

« Si nous devons étendre les conditions, l'indemnisation serait réduite car le montant total du geste volontaire de l'Etat n'augmentera pas, dit Reynders. Il s'agit d'un équilibre entre les intérêts des contribuables (l'Etat a investi) et ceux des actionnaires-épargnants. »

PAYÉ EN 2014

Le projet de loi n'englobe pas les fonds de pension (personnes morales), qui ont investi en titres Fortis. Meyrem Almaci (Groen!) regrette que ces personnes « indirectement touchées » par l'effondrement du cours ne soient pas indemnisées. L'indemnisation sera payée en 2014, grâce à un fonds qui sera alimenté par les dividendes provenant de BNP-Paribas, dont l'Etat possèdera bientôt 11,7 % des parts, et l'éventuelle plus-value de revente. Cette indemnisation ne pourra dépasser le plafond de 8,96 euros par action, basé sur la moyenne du cours durant la première semaine de juillet. « Nous pouvons donner une indemnisation, pas un bénéfice », résume le ministre des Finances. ◇

C.D.C.

Wyeth Pharma relogé par Axa à Louvain-la-Neuve

Le succès du parc scientifique entourant l'Université de Louvain-la-Neuve (UCL) ne se dément pas. Au passage, il ne fait que confirmer la vigueur de la demande en terrains et en développement industriel de la part des entreprises wallonnes, dans le Brabant wallon comme ailleurs. L'exemple de Wyeth Pharmaceuticals en témoigne.

Cette fois, tout est parti du fait que les 235 personnes occupées par Wyeth Belgique, filiale du groupe américain Wyeth Pharmaceuticals (qui fait partie du top 10 international et emploie plus de 47.500 personnes dans le monde), étaient à l'étroit dans leurs locaux du parc scientifique de Louvain-la-Neuve. C'est le courtier immobilier Jones

LangLaSalle qui a imaginé la solution: vendre le site actuel, propriété de Wyeth, et faire construire un nouvel immeuble que l'entreprise pharmaceutique prendrait cette fois en location.

BESIX À LA MANOEUVRE

C'est ce qui a été fait. Le nouveau bâtiment (7.000 m²), situé sur un terrain de l'UCL, sera développé par le groupe belge de construction Besix, qui a pris le foncier en emphytéose.

Une fois les travaux de construction terminés, Besix vendra à un investisseur, en l'occurrence le bancassureur Axa Belgium, qui donnera l'immeuble en location à Wyeth.

L'opération, qui aboutira en 2010, tient du « win-win » puisqu'elle ira de pair avec une rentrée de cash pour Wyeth (sur la vente de son ancien bâtiment à Besix qui y développera un autre projet), avec la garantie pour Besix de trouver acquéreur pour le nouvel immeuble. Sans oublier la possibilité, pour Axa, de « renforcer son portefeuille immobilier et de diversifier ses actifs dans le contexte (actuel) de volatilité des marchés financiers », tout « en s'assurant (sic) des revenus récurrents et pérennes qui lui permettent de couvrir la durée de ses engagements vis-à-vis de ses assurés. »

J.B.I.



Le groupe pharma Wyeth se sentait à l'étroit au parc scientifique.

ASSURANCE VERS UN MILLÉSIME RECORD POUR LA COMPAGNIE EN ASSURANCE VIE

Generali Belgium veut battre le fer tant qu'il est chaud

Est-ce l'effet d'une crise de confiance des épargnants dans les placements bancaires, ou l'incertitude liée au destin futur du pôle d'assurances de Fortis, repris par un groupe avant tout bancaire? Toujours est-il que du côté de Generali Belgium, on se frotte les mains devant les perspectives chiffrées d'un millésime 2008 qui devrait être, en assurance vie, le meilleur de l'histoire de la filiale belge de l'assureur italien. « Jusqu'ici, notre encaissement en branche vi subsistait la concurrence des produits d'épargne à haut rendement. Mais l'accélération de la crise bancaire a

eu pour nous un effet positif », indique Eric Monsieur, directeur de la distribution chez Generali Belgium. Qui ne donne pas de chiffres. Mais les 378 millions d'euros d'encaissement de 2007 seront à coup sûr largement dépassés. L'assureur italien se porte d'ailleurs mieux en vie (9^{ème} sur le marché belge) qu'en non vie (13^{ème}).

Pour doper ses parts de marché sur le second créneau, Generali Belgium table sur la créativité et sur une offre collant le plus près possible aux desiderata du client. Il vient ainsi de lancer, en assurance auto et habitation, deux produits, « Geni-

car » et « Genihome », basés sur trois formules de contrats (Eco, Classic et Comfort). En auto, le tarif moyen passe de 400 euros par an environ en « Eco » à 1.100 euros en « Comfort ». En habitation, les écarts de tarifs sont moins importants (de 200 à 350 euros environ). Le client peut aussi étoffer sa couverture par des options supplémentaires (bris de vitre, assistance en « Genicar », assistance accidents domestiques ou assainissement du sol en « Genihome »). « Nous cherchons avant tout à rendre notre offre compréhensible pour le client », précise Eric Monsieur.

Dixième assureur du pays, Generali Belgium entend y asseoir davantage sa présence. En particulier en Flandre, où sa part de marché est rachitique (4%).

« Pour des raisons historiques, nous avons toujours été plus présents en Wallonie, où notre part est aujourd'hui de 17%. Depuis 2000, nous consentons de gros efforts pour développer notre notoriété dans le nord du pays », ajoute le responsable. Qui ne manque pas de souligner que l'assureur italien est absent des marchés anglo-saxons. Un gage de qualité aux yeux de nombreux investisseurs en ces temps de produits toxiques. ◇

L.V.D.



« Nous cherchons avant tout à rendre notre offre compréhensible pour le client », relève Eric Monsieur, directeur de la distribution de Generali Belgium.

Photo: Reprographics

Goldman Sachs dans la banque online

Le groupe bancaire américain Goldman Sachs envisage d'étendre ses activités en lançant un service de banque sur internet afin d'attirer davantage de dépôts, affirme le « Wall Street Journal » (WSJ). « Si Goldman met en route ce projet, cette nouvelle unité chercherait à attirer des dépôts qui peuvent être utilisés pour financer différentes activités, maintenant que Goldman Sachs est un holding bancaire », explique le quotidien financier, citant des sources ayant connaissance du dossier. Cette nouvelle activité « va probablement offrir une gamme de produits d'épargne, tels que des certificats de dépôts », ajoute le WSJ.

En septembre, Goldman Sachs a abandonné les particularités de son statut de banque d'affaires pour devenir un holding bancaire. Le groupe accède ainsi aux facilités de financement que la Réserve fédérale consent aux banques commerciales et à la possibilité de diversifier ses activités, notamment en les étendant à la banque de détail. Goldman « a déjà environ 20 milliards de dollars de dépôts, détenus par ses filiales bancaires. Gonfler ses dépôts, même s'il s'agit généralement d'une activité à faible marge, lui apportera une base de financement plus stable dans des marchés tumultueux. »

AFP

Se faire voir, une priorité

Pour asseoir leur notoriété, nombre d'entreprises lient leur marque à des infrastructures sportives. Qui ne connaît l'Allianz Arena du Bayern Munich, l'Emirates Stadium du club londonien d'Arsenal ou, plus près de chez nous, la Cristal Arena de Genk? Generali Belgium, en mal de notoriété en Flandre, va plus loin, en associant son nom à... un studio de télévision: l'Euro Media Center, propriété du groupe flamand Alfacam, portera pour au moins 10 ans le nom de « Generali Dome ». L'assureur déboursera pour la cause une somme globale de 850.000 euros. « Ce studio d'enregistrement TV sera aussi utilisé pour des spectacles et des concerts et attirera donc du monde », explique Eric Monsieur, directeur de la distribution de Generali Belgium. Qui mise aussi sur la visibilité d'un édifice implanté à Lint (Kontich), à proximité de la ligne ferroviaire Bruxelles-Anvers. Le siège de votre quotidien préféré sera-t-il un jour sponsorisé par une marque de stylo? ◇

L.V.D.